

EDITO

« Maintenant, il est temps de ranger nos vêtements et sandalettes d'été pour sortir les paniers pour la cueillette des champignons et les couteaux pour préparer les potirons pour fêter Halloween. Ce mois, il ne faudra pas aussi oublier de retarder vos montres d'une heure dans la nuit du 24 au 25 octobre 2020 sinon vous serez en décalage avec les autres.

Du 20 septembre au 26 septembre 2020 s'est déroulée la semaine Européenne du Développement Durable, elle a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre de personnes au réchauffement climatique, la pollution, la déforestation, la détérioration de la couche d'ozone,...

Chacun de nous avec de petits gestes peut préserver notre planète comme donner une seconde main à nos vêtements et matériels électroménagers, nous déplacer en privilégiant le co-voiturage, les transports en commun, les vélos, préférer les produits locaux et de saison, réduire et valoriser les déchets en privilégiant les produits peu emballés ou en vrac, installer un compost ou des poules pour diminuer les déchets alimentaires.

La mairie souhaite participer à cet événement en organisant une matinée d'action "Nettoyage et proTHAIESgeons la nature" qui était initialement prévue le 3 octobre 2020 mais en raison du Covid, elle sera reportée ultérieurement. A cette matinée, il est prévu de nettoyer la nature, d'essayer un vélo à assistance électrique et d'inaugurer la boîte à livres fabriquée par les Anim Jeunes à partir d'un meuble recyclé et qui permettra de donner une seconde vie aux livres.

Soyez prudent, le virus est toujours là, le port du masque et la distanciation sont toujours de rigueur.

Bon mois d'octobre »

Joëlle PAOLUCCI

AGENDA OCTOBRE

Mercredi 7 de 14h à 16h : Conseil de l'architecte du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Éclats en face de la mairie). Gratuit et sur RV (04.74.87.52.01)

Mercredi 7 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux à Condrieu (Bâtiment les Éclats en face de la mairie). Gratuit et sur RV (04.37.28.70.20)

Samedi 10 à 13h30 : AG de la Pétanque des Haies (ouverte à tous) au boulodrome

Vendredi 16/10 au soir jusqu'au lundi 2/11 matin : Vacances scolaires

Lundi 19 de 11h45 à 12h30 : Collecte des déchets de soins vétérinaires des agriculteurs par le GDS du Rhône (parking de La Croix Régis)

Lundi 19 au samedi 31 inclus : Collecte des pneus à la déchetterie d'Ampuis

Jeudi 22 de 9h30 à 17h30 : Activité Anim Jeunes aux Haies "Nerf et multi sports"

Jeudi 22 à 20h : Festival d'humour avec Delphine DELPAUT (au Fautre à Trèves) COMPLET

Mardi 27 : Dernier jour pour participer au concours photo municipal

Changement d'heure (-1h) la nuit du samedi 24 au dimanche 25/10

Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

INFO MAIRIE

ENCARTS PUBLICITAIRES

La mairie prépare le prochain bulletin municipal annuel qui sera distribué en janvier 2021. Les entreprises de la commune ne participant pas encore et qui souhaitent mettre un encart publicitaire peuvent se faire connaître en mairie mairie@leshaies.fr avant le 30/10/2020.

! MATINEE DU 3/10 REPORTEE !

La matinée du 3 octobre pour le nettoyage de la nature, atelier réduction des déchets, essai de vélo électrique, inauguration de la boîte à livres, est reportée à cause de la situation sanitaire qui se dégrade. Nous contactons les intervenants pour fixer une nouvelle date qui pourrait être le 7 novembre.



PETANQUE

L'assemblée générale de la Pétanque des Haies aura lieu le **samedi 10 octobre à 13h30** :

- au boulodrome si le temps le permet,
- sinon si les conditions météo sont mauvaises, elle se tiendra sous le préau à côté de la Mairie.

ELECTRICITE

Le **SYDER** (**SY**ndicat **D**épartemental d'**E**nergies du **R**hône) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicat mixte ouvert, qui, dans le département du Rhône, est l'**autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique et gaz** dont il en est le propriétaire pour 222 communes et 420 000 habitants (approvisionnement, continuité, environnement, cohésion sociale, sécurité).

Son siège est situé à Dardilly.

Quant à l'éclairage public, le SYDER exerce cette compétence pour le compte de 195 communes, bénéficiant à 350 000 habitants : il y réalise les travaux d'investissement, ainsi que l'exploitation et maintenance du réseau.

Le SYDER organise aussi le service public de distribution du **gaz** pour le compte des 85 communes et 200 000 habitants qui lui ont transféré cette compétence.

Depuis 2009, le SYDER construit des **chaufferies publiques au bois** avec réseaux de chaleur, et les exploite pour le compte des 24 communes qui lui ont transféré cette compétence.

Depuis le début de l'année 2019, le SYDER exerce une nouvelle compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables" pour le compte de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, de la Communauté de Communes Saône Beaujolais et de 29 communes.

Pour notre commune, il assure uniquement la compétence distribution d'électricité et éclairage public.

Nos délégués sont Mr Grapotte Bruno et Michaud Frédéric.

Tout administré peut signaler un dysfonctionnement ou proposer une amélioration sur l'éclairage public en mairie (par téléphone ou mail).



COUPURE D'ELECTRICITE

Enedis va réaliser des travaux sur le réseau électrique qui entraînera une coupure de courant :

lundi 5 octobre de 8h45 à 12h30 dans les hameaux suivants :

- 550, 564 chemin de Lansolat

mercredi 7 octobre de 9h à 12h dans les hameaux suivants :

- chemin de La Bonnetière
- 4618, 4726, 4750 route de Rive de Gier



COUPURE DE COURANT
POUR TRAVAUX

INFO VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

L'AGGLO SOUTIENT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTEES PAR LA REFORME DES ZDS

La Commission Européenne via le Ministère de l'Agriculture ont réformé la nouvelle carte des zones défavorisées ZDS qui est entrée en vigueur en janvier 2019. Celle-ci impacte fortement le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Le classement en zone défavorisée n'existe plus en totalité pour les communes des Haies, Trèves, Echaldas, et pour partie pour Loire sur Rhône, Condrieu, Ampuis, St Cyr sur Rhône, Ste Colombe, et St Romain en Gal.

Sur le territoire de l'Agglo, se sont 50 exploitations impactées, dont 32 qui perdent plus de 2 000€ allant jusqu'à 10 000€ pour un GAEC qui ne bénéficient plus de l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN).

L'Agglo, à travers son agence économique est en contact étroit avec les exploitants impactés pour suivre leur situation.

Vienne Condrieu Agglomération, la Chambre d'Agriculture du Rhône, le Département, la Région peuvent aider les exploitants à faire un diagnostic de leur situation pour trouver des solutions pour rebondir.

Contact : Agence Eco de Vienne Condrieu Agglomération (Tél 04.74.78.89.00)

COLLECTE DES PNEUS

L'Agglo organise de nouvelles collectes de pneus usagés.

Réservées aux particuliers résidents de l'Agglo :

du lundi 19 octobre au samedi 31 octobre à la déchetterie d'Ampuis.

Les conditions d'acceptation :

Carte d'accès déchetterie obligatoire / 4 pneus par foyer au maximum

Les consignes de collecte :

- Pneus acceptés : véhicules légers (tourisme, camionnettes, 4X4, motos, scooters)
- Pneus refusés : pneus souillés, poids lourds et agraires

Attention, en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchetteries !



JEUNESSE

ANIM JEUNES

Les Anim'Jeunes accueillent tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant sur les communes de la rive droite de l'agglo, pour des activités pendant les vacances scolaires et en accueil libre les mercredis et vendredis en période hors vacances.

« BATAILLE DE NERF ET MULTI SPORTS »

Une nouvelle battle se prépare le

jeudi 22 octobre de 9h30 à 17h30 aux HAIES

Plus d'info sur la programmation et inscription : <https://animjeune.portail-defi.net/>

Contact : Point Information Jeunesse de Vienne Condrieu Agglomération
Maison des services publics

1, place des Droits de l'Homme - 69420 Condrieu

Du mardi au jeudi : 9h/12h et 13h30/17h et vendredi : 9h/12h

Tél : 04 87 59 00 01 / @ animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr

BIEN VIVRE ENSEMBLE

La Stérilisation = La Solution
Parce qu'il n'y aura jamais assez de maisons



STERILISATION DES CHATS

La mairie a été contactée pour le signalement de chatons abandonnés devant une maison. Nous voulions à nouveau insister sur la nécessité de stériliser vos chats.

La prolifération féline étant rapide et pouvant représenter un risque de transmission de maladies infectieuses (toxoplasmose, maladie des griffes du chat) et des problèmes d'hygiène, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les endroits où se trouvent des chats errants sans propriétaires.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour stériliser vos animaux, n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous tentions de trouver une solution ensemble.

CHATS ERRANTS

La commune fait face à un problème de prolifération de chats errants.

Afin de lutter contre cette multiplication incontrôlée, il est important de rappeler qu'il est interdit de les nourrir.

La stérilisation est le seul moyen de lutter contre la prolifération des chats qui peut être exponentielle (un couple de chats peut conduire à plus de 20 000 descendants en 4 ans) !

Nous vous incitons également à faire stériliser vos chats « domestiques », afin que cessent à l'avenir les abandons de portées de chatons non désirés, et mettre un terme à cette importante prolifération de chats.

Destinée à empêcher la reproduction, la castration du chat apporte du confort à l'animal. Elle permet de doubler son espérance de vie, d'en faire un compagnon aussi calme que proche de vous et surtout de limiter la prolifération des chats errants.

ABANDON D'ANIMAUX

Le code pénal considère l'abandon d'animaux comme un acte de cruauté, au même titre que la maltraitance animale (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende).

ENVIRONNEMENT



DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES :

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à : la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22



ENVIRONNEMENT



LES HAIES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Qu'est-ce que c'est ?

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre aux leurs.

Ce mode de développement suppose que trois piliers soient respectés :

- l'environnement, avec la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- le social, avec un accès pour tous aux ressources et services
- l'économie, avec la possibilité pour tous d'être rémunérés dignement.

La commune des HAIES

La commune des Haies, membre du Parc du Pilat, mène depuis longtemps des actions concrètes qui vont dans le sens du développement durable.

Déjà en 1994, la commune installait une pompe à chaleur pour la salle de fête, aménagement innovant à l'époque et se démarquant de l'usage des énergies fossiles.

Puis dans les années 2010 se sont multipliées les actions avec le lancement de la centrale villageoise photovoltaïque, l'extinction de l'éclairage public en 2013, l'arrêt de l'utilisation de pesticide en 2014, la création d'une mare à l'étang communal en 2016, la réalisation de nichoirs avec les enfants du périscolaires et l'Ile du Beurre en 2016, l'acquisition d'un véhicule communal électrique en 2018, le changement des fenêtres des bâtiments communaux pour des économies d'énergie entre 2018 et 2019, l'écopatûrage, la participation aux atlas de la biodiversité communale...

Toutes ces décisions vont dans le sens de la préservation de l'environnement et de la santé des habitants, en impliquant les citoyens et en proposant du travail aux acteurs économiques locaux.

Chacun peut contribuer par ses actions quotidiennes

La relocalisation de ses consommations : De nombreuses solutions existent maintenant pour consommer localement, et pas seulement pour la nourriture. Ce choix responsable permet de développer l'économie locale et limite les consommations d'énergies dues aux transports.

Une suggestion : pensez à utiliser les agriculteurs locaux et commerces locaux et ambulants existants sur la commune comme Coif en Bulles, Alain Pizza, La Roulotte des Saveurs et BioMobile.

Lien des circuits courts dans le Pilat : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/actualites/circuits-courts-pilat/>

La préservation de la biodiversité : Tout le monde peut mettre en place des petits aménagements pour favoriser la faune et la flore locale autour de chez soi. Les idées sont très variées et différentes selon le contexte : creuser une mare, laisser la végétation fleurir naturellement pour les insectes, limiter la prédation de son chat, aménager des cavités pour les oiseaux cavernicoles, adapter sa conduite lors de traversées de grenouilles au printemps sur les routes... Si vous souhaitez en savoir plus sur les espèces qui vivent sur notre commune (499 espèces différentes recensées à ce jour !), rendez-vous sur le site internet **Pilat Biodiv'** <https://biodiversite.parc-naturel-pilat.fr/>

Les agriculteurs aussi agissent en faveur de la préservation de l'environnement par leurs pratiques (suppression d'intrants, polyculture, prairies naturelles, entretien ou plantation de haies, en 2019, deux fermes ont replanté des haies (ferme de La Fournachère et ferme de Loutre).

Les solutions sont nombreuses pour participer au développement durable de son territoire et existent à différentes échelles. Chacun peut agir.

Mairie des Haies
CONCOURS PHOTOS sur le thème :

« LES HAIES, culture, patrimoine
et traditions »

Jusqu'au 27 octobre 2020

Photographiez votre commune et adressez-nous vos plus
beaux clichés.



Pour participer, consultez le
règlement affiché en mairie
et sur le site : mairie@leshaies.fr
(onglet Communication)

SOIRÉE THÉÂTRE

UN TEMPS DE COCHON

*Plus qu'un métier,
l'agriculture c'est une vie.
Et des fois... la vie !*
« Les risques psychosociaux chez
les agriculteurs, parlons-en ! »



VENDREDI
16 OCTOBRE 2020
À 20h

PAR LA CIE DES OLIVIERS

Salle de l'Arbuel
Place du Marché aux Fruits
69420 Condrieu

Participation libre | Venez masqués

Nombre de places limité | Réservation obligatoire
01-69@solidaritepaysans.org | 07 66 04 74 94

Financé par



En partenariat avec

